

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 3 février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Laëtitia BOBEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, M. Yves FERRIER, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Manon DEQUAIRE a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à Mme Florence JOUVE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Stéphane BLANQUIN.

Absentes excusées : Mmes Françaises LUNEAU, Lydie ROBERT, M. Pascal BOITEL

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Jean-Claude PROST

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2023-02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIC (Fonds d'Intervention Communal) du Conseil départemental du Puy de Dôme – RENOVATION DE L'ECOLE PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE DE DALLET – COMMUNE DE MUR SUR ALLIER

M. le Maire expose au conseil municipal que l'école pré-élémentaire et élémentaire de Dallet a fait l'objet d'un audit énergétique, d'un diagnostic technique et d'une étude de faisabilité aboutissant au résultat suivant : bâtiment non isolé, accessibilité et sécurité incendie non conformes, réseaux insalubres etc.

La commune a décidé de réaliser une réhabilitation du bâtiment comprenant :

- travaux énergétiques (isolation, ventilation etc)
- travaux de mise en conformité sécurité incendie
- travaux de mise en conformité PMR
- travaux d'embellissement
- travaux de réfection des réseaux
- travaux extérieurs (végétalisation de la cour etc)
- travaux de désamiantage.

Le montant prévisionnel de travaux s'élève à 1 087 800 € HT, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Collectivités | Intitulé de la subvention | Montant en € | Taux en % |
|--------------------------------------|--|--------------|-----------|
| Conseil régional AURA | Contrat Région 2023 | 150 000 | 13.79 |
| Conseil départemental du Puy de Dôme | Fonds d'Intervention Communal (FIC 2023) | 60 000 | 5.52 |
| Etat | Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2023) | 300 000 | 27.58 |
| Etat | Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2023) | 150 000 | 13.79 |
| Etat | Fonds vert | 60 000 | 5.52 |
| Europe | Programme FEDER | 100 000 | 9.19 |
| TOTAL SUBVENTIONS | | 820 000 | 75.38 |
| AUTOFINANCEMENT COMMUNAL | | 267 800 | 24.62 |

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ledit projet et son plan de financement prévisionnel et d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIC 2023 auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet intitulé « Rénovation de l'école pré-élémentaire et élémentaire de Dallet »,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **DECIDE** de solliciter le Conseil départemental du Puy de Dôme pour une demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal 2023 (FIC),
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subvention nécessaires au financement de ce projet et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 février 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 3 février 2023,

Le Maire
Jean DELAUGERRE